



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Didier MARTIN, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Gaston FOUCHERES, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Revalorisation de la rémunération du Directeur de l'usine d'incinération des ordures ménagères**

Le Directeur de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) dispose depuis le 1er janvier 2006 d'un contrat à durée indéterminée. Les fonctions qu'il exerce se sont notablement étendues depuis 2001. Elles peuvent être synthétisées comme suit :

## Missions principales actuelles

- Assurer la direction et la gestion technique et administrative de l'UIOM et du Centre d'enfouissement technique
- Assurer l'encadrement du personnel (36 agents à ce jour)
- Gérer des relations avec les administrations d'Etat (DRIRE...), les clients, fournisseurs...
- Suivre la mise en place d'un Système de Management Environnemental visant une certification ISO 14001 .
- Assurer la mise en oeuvre et gérer les chantiers suivants : Unité de valorisation énergétique, Unité de traitement de DASRI ( déchets d'activité de soins à risques infectieux), Centre de Tri .

**Le poste occupé va encore s'enrichir** puisque le Directeur sera chargé également des dossiers suivants :

- Suivi de l'exploitation du centre de tri en tant qu'interlocuteur privilégié du Maître d'Ouvrage vis-à-vis du gestionnaire : fonctionnement, maintenance, revente de matériaux, coûts, tableaux de bord...
- Mise en place de l'organisation administrative et technique du fonctionnement de la chaîne de traitement de DASRI, puis exploitation de l'unité avec suivi des relations avec les collecteurs et les producteurs.
- Suivi du fonctionnement du Groupe turbo-alternateur, avec notamment établissement des courbes d'exportation et des facturations en liaison avec le service achat d'EDF .

La complexité et l'ampleur des chantiers gérés, l'investissement et les compétences qu'apporte l'intéressé dans la mise en oeuvre des missions qui lui incombe, amènent à proposer une revalorisation de la rémunération du Directeur, qui est actuellement basée sur l'indice majoré 1387.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'attribuer** à Monsieur Philippe ROUMILHAC, Directeur de l'UIOM, la rémunération correspondant à l'indice majoré 1525 ;
- **De préciser** qu'en application de l'article 3 de son contrat, cette rémunération globale est exclusive de toute prime ou indemnité, à l'exception du supplément familial de traitement et d'éventuels remboursements de frais;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

- 8 OCT. 2007

Publié le  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 9 OCT. 2007**



Pour extrait conforme,  
Le Président  
*Philippe Roumilhac*  
17510 21075 D.